

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2019

N° 2019-115

Référence écriture délib :
PC/NC/CS

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
45
Dont 5 procurations
Votes pour : 45
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
8 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (40) : PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, DILHET Sylvie, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, BLANCHARD Hervé

Titulaires absents non représentés (19) : CHATILLON Frédérick, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, LACAZE Noël, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Rolland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (5) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André
RIVIERE Alain à RICARD Louis
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Pierre BOUYGARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dont le terme s'est échu le 10 avril 2019 pour une période de 3 ans.

Par délibération en date du 4 juin 2019, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer un avenant n°2 à la convention avec l'ANAH et un avenant de 6 mois au contrat d'animation avec l'entreprise Soliha, prolongeant ainsi l'opération de 6 mois (jusqu'au 10 octobre 2019), dans l'attente de l'attribution d'un nouveau marché pour le suivi et l'animation.

OBJET : OPAH : demande de subvention annuelle pour l'animation auprès du CD 65

La convention de partenariat est en cours de rédaction. Le coût de l'animation comprend une part fixe et une part variable liée au nombre de dossiers déposés auprès des services de l'ANAH. Comme l'année dernière, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de solliciter le conseil départemental pour une participation financière pour l'année 2019.

Période	Dépenses	
	Coût HT de la part fixe	Coût TTC de la part variable
1 ^{er} trimestre 2019 = 3 mois	3 090€	3 708€
2-3 trimestre 2019 = 6 mois	6 180€	7 416€
4 ^{ème} trim <i>Estimatif</i>	4 000€	4 800€
TOTAL	13 270€	15 924€

Le conseil départemental est sollicité à hauteur de 20% sur le HT part fixe soit 2 654€.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil départemental pour une subvention à hauteur de 20% sur l'animation de la procédure OPAH pour l'année 2019 ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
 Philippe CARRERE


 COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU